



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 mai 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mai 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mickaël DEDIANNE, Mme LAMY et Mme MAILLARD avaient donné respectivement procuration à M. Alain DEDIANNE, M. TEXIER et M. MECHIN.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION.

N° 2024-072 : PROGRAMME IDYLLE 2024 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Clamecy souhaite s'associer pour la 3^e année consécutive à la Ville de Lormes afin de soutenir les Arts de la rue et la Transverse à travers le programme Idylle.

Il est proposé de candidater au dispositif Idylle proposé par la Région Bourgogne Franche-Comté. Le projet est porté par la Ville de Clamecy, qui conventionnera avec la commune de Lormes dans le cadre d'un partenariat vecteur de culture sur le territoire. Le budget global s'élève à 31 000 €.

CHARGES		PRODUITS	
Achats de spectacle	10 800	CR Bourgogne Franche Comté	23 000
Transports compagnies	900	Commune de Clamecy	4 000
Aide à la résidence	3 200	Commune de Lormes	4 000
Hébergements	580		
Restauration	2 000		
Régisseur général	2 000		
Techniciens	250		
Communication	2 200		
Droits d'auteurs	570		
Administration Transverse	8 500		
TOTAL	31 000	TOTAL	31 000

Le Conseil municipal, après délibération, à l’unanimité (2 abstentions),

- DECIDE de candidater au projet Idylle initié par la Région Bourgogne Franche-Comté
- APPROUVE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à demander les subventions.

Suivent les signatures.

